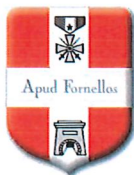


Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Convention de
financement entre la
Commune et TELT –
RD 215 - FAST**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

11 mars 2024

N° 17-2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 073-217301175-20240318-20240318_17_FAS-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix-huit mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Jean-Claude BLAIX, Florian DUCROT.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux de requalification et sécurisation de la RD 215.

Le coût de ces travaux s'élève à 258 010€ HT.

Il présente le projet de convention entre TELT et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, dans le cadre de la « Démarche Grand Chantier » au titre des crédits alloués au FAST, pour le financement des travaux de requalification et sécurisation de la RD 215.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec TELT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Patou ROBIN